

Reserves Naturelles DE FRANCE

Date :
N/Réf :
V/Réf :
Objet :
Suivi par :

BILAN

comparaison au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006

	au 31/12/05		au 31/12/06		au 31/12/06	
	ACTIF		PASSIF			
Immobilisations	94 789,04	94 655,27	Fonds associatif	169 532,34	174 205,14	
Amortissements	69 582,39	77 443,66	Résultat année en cours	4 672,80	11 671,50	
Valeur nette des immo.	25 206,65	17 211,61	Fonds dédiés			
Caution & prêt	5 592,65	5 592,65	sur fonctionnement / années antér.	36 616,34	55 494,00	
Produits à recevoir année en cours			sur fonctionnement / année en cours	226 945,97	296 960,00	
divers créanciers	89 272,38	131 200,40	sur op. mécénat / années antér.	36 776,95	161 045,87	
créances membres et rattachés	35 679,63	5 333,33	sur op. mécénat / année en cours	172 784,92	77 984,00	
Actions	15,24	15,24	Avance & acomptes reçus	0,00	13 690,00	
Disponibilités			Charges à payer année en cours			
Crédit Coopératif	388 110,43	5 996,54	charges salariales	29 521,43	34 505,58	
Sicav / Fcp	223 069,00	716 346,05	charges prov. congés payés/salaires	47 936,48	58 542,88	
Charges constatées d'avance			charges fournisseurs	29 249,09	15 882,17	
charges générales	19 071,82	24 025,10	charges déplacements	3 773,27	895,00	
charges déplacements	3 755,62	4 453,27	Créditeurs divers	1 435,00	0,00	
TOTAL ACTIF	789 773,42 €	910 174,19 €	Produits constatés d'avance	30 528,83	9 298,05	
			TOTAL PASSIF	789 773,42 €	910 174,19 €	

6 bis, rue de la Gouge
BP 100
21803 Quétigny
Cedex

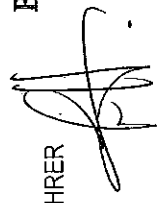
Téléphone :
03 80 48 91 00
Télécopie :
03 80 48 91 01

rnf@espaces-naturels.fr
www.reserves-naturelles.org

Association Loi 1901
Code APE 913E
SIRET 42843483100023

Quétigny, le 31 mars 2007

Le Président,
Christian SCHWOEHRER



RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE
BP 100 - 21803 QUÉTIGNY CEDEX
Tél. 03.80.48.91.00
Fax 03.80.48.91.01

Le commissaire-aux comptes,
Cabinet Emmanuel Chevignard



COMPTES DE RESULTAT

comparaison au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006

Réserves
Naturelles
DE FRANCE

Date :
N/Réf :
V/Réf :
Objet :
Suivi par :

	CHARGES		PRODUITS		
	2005	2006	2005	2006	2006
Charges d'exploitation					
achats	14 071,35	56 872,39	8 750,80	11 896,80	
prestations pour le réseau	176 208,64	127 407,32	46 072,84	34 078,68	
approvisionnement	10 849,06	8 929,50	1 061 156,59	1 044 713,84	
autres charges externes	236 468,90	234 700,29			
taxe sur salaires, impôts	25 944,20	30 200,62	2 495,22	43,44	
rémunérations du personnel	325 334,83	367 189,12			
charges sociales	158 586,69	177 972,02	7 539,00	12 260,73	
dotations aux amortissements	16 449,11	12 980,51			
provisions et autres charges	56,00	262,44	8 369,87	9 980,40	
engagé à réaliser / ress. affectées	389 031,12	369 595,00	219 914,82	282 038,05	
	sous-total I	1 352 999,90	sous-total I	1 354 299,14	1 395 011,94
Charges exceptionnelles	2 354,07	3 211,20	5 727,63	5 979,97	
	sous-total II	2 354,07	sous-total II	5 727,63	5 979,97
Solde créditeur	4 672,80	11 671,50	Solde débiteur		
total	1 360 026,77 €	1 400 991,91 €	total	1 360 026,77 €	1 400 991,91 €

Quetigny, le 31 mars 2007

Le Président,
Christian SCHWOEHRER



RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE
BP 100 - 21803 QUETIGNY CEDEX
TEL. 03.80.48.91.00
Fax 03.80.48.91.01

Le Trésorier,
Luc TERRAZ

Le commissaire aux comptes,
Cabinet Emmanuel Chevignard



Aujourd'hui, la terre de demain

6 bis, rue de la Gouge
BP 100
21803 Quetigny
Cedex

Téléphone :
03 80 48 91 00
Télécopie :
03 80 48 91 01

rnf@espaces-naturels.fr
www.reserves-naturelles.org

Association Loi 1901
Code APE 913B
SIRET 42843483100023

C. E. C

EXPERTISE
COMPTABLE

COMMISSARIAT
AUX COMPTES

Emmanuel Chevignard

RESERVES NATURELLES DE FRANCE

(C.P.R.N.)

Association Loi de 1901

Siège social : 6 Bis Rue de la Gouge
21800 QUETIGNY

SIRET : 428 434 831 00023

A.P.E : 913 E

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- **Le contrôle des comptes annuels des RESERVES NATURELLES DE FRANCE tels qu'ils sont joints au présent rapport.**
- **La justification de nos appréciations.**
- **Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.**

*3, Allée des Corvées
B.P. 105
21 242 Talant Cedex*

TÉL : 03 80 55 44 80
FAX : 03 80 57 69 58

ec@e-chevignard.com

S.A.S. AU CAPITAL DE 80 000 €
R.C.S. DIJON 341 846 400
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE
LA RÉGION DE DIJON ET À LA
COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES DE DIJON
N° DE T.V.A. INTRACOMMUNAUTAIRE
FR 19 341 846 400 • APE 741 C

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptable français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Nous attirons votre attention sur les points suivants précisés dans l'annexe comptable :

- **Le changement de méthode de présentation des ressources financières.**

II – JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nos appréciations se sont entre autres appuyées sur des contrôles :

- **des fonds dédiés, qui permettent de suivre les engagements pris par l'Association et le report des ressources non utilisées des exercices antérieurs.**
- **des encaissements de subventions.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

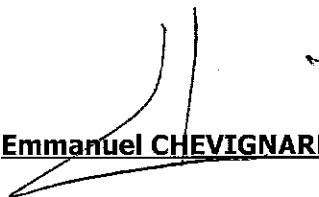
III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Talant,
Le, 30 mars 2007

Le Commissaire aux Comptes,
Cabinet Emmanuel CHEVIGNARD



Emmanuel CHEVIGNARD

ANNEXE COMPTABLE - EXERCICE 2006

Total du bilan avant répartition :

910 174.19 €

Résultat :

11 671.50 €

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 29 mars 2006 par le conseil d'administration.

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les **conventions comptables** ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la **méthode des coûts historiques**.

Méthode utilisée pour les amortissements : ils sont calculés suivant le **mode linéaire** en fonction de la durée de vie prévue.

Selon les statuts, les bilan, compte de résultat, compte analytique de résultat, rapport de gestion constitué, notamment, des rapports moral et financier sont soumis à l'approbation des adhérents lors de l'assemblée générale statutaire qui aura lieu le 18 mai 2007.

Changement de présentation comptable :

A compter du présent exercice, les ressources financières sont enregistrées, en totalité, dans un compte de tiers à la signature des accords d'obtention de ces ressources.

Précédemment, ces ressources étaient comptabilisées dans le journal de banque à concurrence des sommes encaissées. En fin d'exercice, des ajustements étaient comptabilisés pour constater les ressources non encaissées se rattachant à l'exercice.

Ce changement de présentation n'a pas d'impact sur le compte de résultat.

Changement de méthode comptable :

Les nouvelles règles introduites dans le Plan comptable général, applicables à titre obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005, concernent :

- o L'amortissement et la dépréciation des actifs (Règlement CRC 02-10 modifié par le règlement 03-07) ;
- o La définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (Règlement CRC 04-06).

Le règlement CRC 05-09 prévoit une mesure de simplification permettant de pratiquer l'amortissement des immobilisations non décomposables à l'origine sur leurs durées d'usage sans rechercher, ni appliquer les durées d'utilisation.

La possibilité d'opter pour cette mesure de simplification n'est ouverte qu'aux entités ne dépassant pas deux des trois seuils suivants :

- Total du bilan : 3 650 000 €
- Chiffre d'affaires : 7 300 000 €
- Nombre de salariés : 50

L'association ne dépasse pas deux des trois seuils prévus au règlement CRC 05-09.

L'association a opté pour la mesure de simplification prévue au règlement CRC 05-09.

Il n'a pas été identifié de composant au sein des immobilisations figurant au bilan du présent exercice. L'ensemble des immobilisations est donc amorti sur les durées d'usage sans rechercher, ni appliquer les durées d'utilisation.

Engagements :

1. Engagements en matière de droit individuel à la formation (D.I.F.) :

Dans le cadre de l'obligation d'information liée au Droit Individuel à la Formation (D.I.F.), instaurée par la Loi n° 2004-391 du 4 mai 2004, notre association a comme engagements à la date du bilan dont la présente fait partie intégrante :

- o Volume d'heures de formation cumulé par rapport aux droits acquis aux salariés présents : 418 heures.
- o Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande : 418 Heures.

Nous avons retenu les hypothèses suivantes :

- Date d'application à compter du 1er janvier 2005.
- Prise en compte de l'ensemble du personnel présent ayant au moins un an d'ancienneté révolu au 1er janvier 2006.
- Calculs à partir des heures acquises au 31 décembre 2006 et des heures non dépensées.

Selon le choix laissé par la réglementation en vigueur, cet engagement n'a pas fait l'objet de la constitution d'une provision comptable dans les comptes sociaux au 31 décembre 2006.

2. Engagements en matière d'indemnités de départ en retraite :

Le montant des indemnités de départ en retraite au 31/12/2006 s'élève à 58 580 €. Ce montant correspond à la dernière évaluation connue des droits acquis au titre de la retraite.

3. Mise à disposition des salariés.

L'association fait partie d'un groupement d'intérêt public (GIP) : l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) basé à Montpellier. A ce titre, elle met à disposition de cette structure, de manière permanente, deux salariées.

Information significative sur les modalités de comptabilisation des fonds dédiés

Les dépenses venant en contrepartie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis et qui ne sont pas encore engagées à la date de clôture étaient antérieurement à 2004 provisionnées dans des comptes de "charges à payer". Dorénavant, elles sont affectées en compte de "fonds dédiés". Ces provisions sont comptabilisées par le biais du compte 689 afin de constater l'engagement pris par l'association de poursuivre la réalisation dudit projet.

L'utilisation des fonds est constatée par le biais du compte 789 "Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs" qui permet de suivre la contrepartie des fonds affectés.

Conformément à la législation, des tableaux de suivi sont fournis dans l'annexe.

Autres points :

Procédures de partie civile : l'association s'est constituée partie civile dans deux affaires relatives à la non application de la réglementation dans les réserves naturelles des Nouragues en Guyane, et dans la réserve naturelle du Grand-lemps, en Isère.

II. DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIATIF

L'objet de l'association consiste à mettre en oeuvre tous les moyens pour assurer une information régulière entre les différentes réserves naturelles, pour fournir une assistance technique aux organismes chargés de réaliser et de gérer ces réserves, pour faire connaître le résultat de ces études et réflexions à toutes les instances qui lui sembleront utiles, notamment au Ministère chargé de la protection de la nature.

III. FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION

Les ressources de l'association se composent principalement de :

- subventions de la D.N.P,
- mécénat de la Fondation EDF,
- subventions de collectivités locales et territoriales,
- participations diverses.

Ces subventions sont utilisées pour l'animation du réseau, le suivi et la réalisation des projets, Fondation E.D.F. et l'exécution des contrats avec la D.N.P.

3 ALLEE DES CORVEES
 21240 TALANT

TÉL. : 03 80 55 44 80

FAX : 03 80 57 69 58

IV. VARIATION DES FONDS PROPRES

FONDS PROPRES	
à la clôture de l'exercice précédent	169 532,34 €
affectation du résultat 2005	+ 4 672,80 €
résultat 2006	+ 11 671,50 €
total des fonds propres au 1/1/2007	185 876,64 €

V. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE					ETAT DES CREANCES			
Valeurs brutes	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture	montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an	
Immobilisations corporelles	94 789 €	5 898 €	6 031 €	94 655 €	Actif immobilisé	5 593 €	0 €	5 593 €
Immobilisations financières	5 593 €	0 €	0 €	5 593 €		Actif circulant	136 534 €	136 534 €
total	100 382 €	5 898 €	6 031 €	100 248 €	total	142 126 €	136 534 €	5 593 €
Amortissements immo.corporelles	69 582 €	12 981 €	5 119 €	77 444 €				

VI. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

SUBVENTIONS d'équipement				
Valeurs brutes	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Subventions équipement	0 €	0 €	0 €	0 €
Amortissements subv. équipement	0 €	0 €	0 €	0 €

ETAT DES DETTES			
	montant brut	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans
fournisseurs	15 882 €	15 882 €	0 €
fiscales et sociales	93 048 €	93 048 €	0 €
autres dettes	895 €	895 €	0 €
total	109 826 €	109 826 €	0 €

EVOLUTION DES COMPTES "FONDS DEDIES" DU BILAN 2005 AU BILAN 2006

1940 : Fonds dédiés sur fonctionnement exercices antérieurs				
Valeurs brutes	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
194002 : Fonds dédiés sur fonctionnement 2002	19 540,98 €	0,00 €	7 606,98 €	11 934,00 €
194004 : Fonds dédiés sur fonctionnement 2004	17 075,36 €	0,00 €	11 075,36 €	6 000,00 €
194005 : Fonds dédiés sur fonctionnement 2005	226 945,97 €	0,00 €	189 385,97 €	37 560,00 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

1941 : Fonds dédiés sur opérations de mécénat exercices antérieurs				
Valeurs brutes	à l'ouverture	augmentation	diminution	
194102 : Fonds dédiés sur opérations mécénat 2002	15 244,95 €	0,00 €	0,00 €	15 244,95 €
194103: Fonds dédiés sur opérations mécénat 2003	5 597,00 €	0,00 €	5 597,00 €	0,00 €
194104: Fonds dédiés sur opérations mécénat 2004	15 935,00 €	0,00 €	0,00 €	15 935,00 €
194105: Fonds dédiés sur opérations mécénat 2005	61 750,00 €	0,00 €	25 250,00 €	36 500,00 €
1941052: Fonds dédiés sur opérations mécénat antérieur	111 034,92 €	2 276,00 €	19 945,00 €	93 365,92 €

19406 : Fonds dédiés sur exercice 2006				
Valeurs brutes	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
19406 : Fonds dédiés sur fonctionnement	0,00 €	296 960,00 €	0,00 €	296 960,00 €
194061: Fonds dédiés sur opérations mécénat antérieures affectées	0,00 €	77 984,00 €	0,00 €	77 984,00 €

EVOLUTION DES COMPTES 4687

468700	Produits Mécénat à recevoir sur 2006	
au 31/12/2006		0 €
468706	Produits divers à recevoir sur 2006	
au 31/12/2006		1 766 €
	Droit d'auteur Delachaux / livre géol.	1 766 €

VII. DETAIL PRODUITS ET CHARGES

PRODUITS		&	CHARGES	
Produits constatés d'avance	9 298 €		Charges constatées d'avance	28 478 €
Produits à recevoir :			Charges à payer :	
participation membres	5 333 €		charges sociales	93 048 €
divers	131 200 €		fournisseurs	15 882 €
			déplacements	895 €